

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-144 DU 24 MARS 2000

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,

VU Le Décret N° 99 - 309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement,

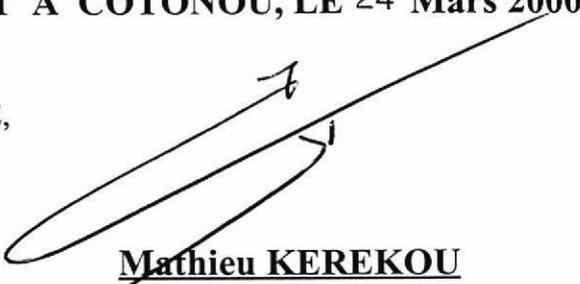
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 23 Mars 2000 Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 24 Mars 2000

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MCC PPG
4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1